

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de HAGUENAU

Commune d'UHLWILLER

118, rue de l'Eglise 67350 UHLWILLER



☎ : 03.88.07.72.40

e.mail : mairie.uhlwiller@wanadoo.fr
Site : www.uhlwiller.fr

☎ : 03.88.72.23.37

A R R E T E T E M P O R A I R E **Portant réglementation de la circulation** **dans la Rue Principale**

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'UHLWILLER,

- VU le code de la route et notamment ses articles R44 et R225,
- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes, notamment l'article 25
- VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L-3221.4 ,
- CONSIDERANT qu'à l'occasion des travaux de branchement d'eau potable du 20 rue Principale à UHLWILLER, une réglementation de la circulation est nécessaire,

A R R E T E

Article 1er: En raison des travaux de branchement d'eau potable du 20 rue Principale à UHLWILLER,, la circulation des véhicules sera réglée de la manière suivante,

Circulation alternée par feux tricolores
Vitesse maximale de tous les véhicules est à 30km/h
Stationnement interdit et qualifié gênant au droit du chantier
Le dépassement des véhicules, autre que les deux roues, est interdit.

Article 2: Les travaux nécessaires sont prévus à/c. du 01/04/2019 jusqu'au 05/04/2019

Article 3: Les panneaux réglementaires de signalisation et de déviation au droit et aux abords du chantier seront mis en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par les services du SDEA de HOCHFELDEN, à qui ont été confiés les travaux d'aménagement. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

ARTICLE 4.

Ampliation du présent arrêté est transmise :

- au commandant de la Brigade de Gendarmerie de HAGUENAU
- au S.D.I.S. Service Prévention
- au SAMU
- S.D.E.A.
- SMITOM NORD DU BAS-RHIN
- Sté SUEZ - HAGUENAU
- CG 67 - Pôle Aménagement du Territoire - UT de HAGUENAU
- Mairie D'UHLWILLER
- Archives

pour chacun en ce qui le concerne

FAIT à UHLWILLER, le 28 Mars 2019

Le Maire : Daniel GAUPP

